

Séance du 10 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois, le dix mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique ordinaire sous la Présidence de Maurice Deschamps, Maire.

Présents : Mrs Claisse, Conduché, Deschamps, Desfarges, Pesson et Mmes Chiron, Kahane, Puravet

Excusés : Mrs Chades et Pernet

Pouvoir : Mr Pernet à Mr Deschamps

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme Sophie Peynet Bernat, agent communal, a été désignée secrétaire.

Nombre de conseillers :

En exercice : 10

Présents : 8

Date de convocation : 02/03/2023

Date d'affichage : 03/03/2023

Délibération n°20230310_019

Objet : Tarifs cantine : maintien de la gratuité

Vu la délibération n°20200619_040 du 19 juin 2020 instaurant la gratuité de la cantine scolaire à tous les élèves scolarisés à l'école de Lalizolle,

Vu le coût que représente les repas de la cantine scolaire,

Vu la hausse importante de l'inflation ces derniers mois et, par conséquent, des dépenses de fonctionnement de la commune,

Le débat est ouvert sur le maintien de la gratuité des repas de la cantine ou sur l'instauration d'un nouveau tarif, même symbolique,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de maintenir la gratuité instaurée depuis 2020.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Maurice Deschamps

